

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2879

12 décembre 2007

### SOMMAIRE

Akoua'ba S.A. ....	138156	Lely Holding S.à r.l. ....	138160
Anysdisc S.à r.l. ....	138186	Lorine Company International S.A. ....	138187
Apax School Sub 3 S. à r.l. ....	138157	MC Constructions ....	138163
Auction EquityCo S.à r.l. ....	138163	MC Constructions ....	138184
Azure Funding Europe S.A. ....	138185	Mon Cadeau s.à r.l. ....	138185
BERENGER Investment S.A. ....	138188	Mondialfood, S.A. ....	138184
Bralux S.A. ....	138161	Palimuna ....	138156
Brugama Holding S.A. ....	138161	Parc Capital (Grenada) S. à r. l. ....	138187
Cable & Wireless Global Businesses Hold- ing S.à r.l. ....	138188	Pearl Properties S.A. ....	138146
Compagnie Générale d'Investissements Immobiliers ....	138160	Pearl Properties S.A. ....	138155
Coven S.A. ....	138186	Pearl Real Estate S.A. ....	138155
EFE Luxembourg S.à r.l. ....	138162	RMB Managed Feeder Funds ....	138163
E.M.V. ....	138157	Silversea Cruise S.A. ....	138185
Eurofinance Associates S.A. ....	138189	Starship Investments S.A. ....	138185
Europe Finance S.A. ....	138186	Straumen Holding S.A. ....	138146
Gambale Roofing Technology S.A. ....	138192	Sylvie Sàrl ....	138184
Garage Tino S.à r.l. ....	138184	Techolding S.A. ....	138187
Gate-C S.à r.l. ....	138186	Venture Technologies Holdings S.A. ....	138192
Globaltel International S.A. ....	138160	Wight S W Holding ....	138146
Holm Trading Holding S.A. ....	138162	Wight S W Holding ....	138161
Industrial Properties S.A. ....	138162	Winvest S.à r.l. ....	138190
Klingenberg S.A. ....	138190	Zweiter International S.A. ....	138188

**Straumen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 80.319.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 juillet 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

*Pour STRAUMEN HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137192/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02270. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Wight S W Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 102.453.

Le soussigné Monsieur Pierrot Streicher, demeurant à 22, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur dans la société WIGHT SW HOLDING.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

P. Streicher.

Référence de publication: 2007137501/576/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04491. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Pearl Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 133.567.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first of October.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr Faisal Abdullah Ababtain, manager, domiciled at Riyadh 11352, P.O. Box 270204, (Kingdom of Saudi Arabia), here represented by Mr Aldwin Dekkers, lawyer, professionally residing in L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, by virtue of a proxy given under private seal on the 27 of October 2006 in Geneva, (Switzerland).

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société anonyme (public liability company) which he declares to constitute as sole shareholder and of which he has set the Articles of Association to be as follows:

**Art. 1. Name.** There is hereby established by the sole shareholder and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public liability company (société anonyme), under the name of PEARL PROPERTIES S.A. (the «Company»).

**Art. 2. Registered Seat.** The registered seat of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company may establish, by a decision of the Board of Directors, subsidiaries, branches or other offices either

in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Within the same municipality, the registered seat may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, which would compromise the normal activities of the Company at its registered seat or the ease of communication between such seat and persons abroad, the registered seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of its registered seat, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as dispose, administer, develop, or manage any real estate property throughout Europe (not limited to the European Union) but outside the Grand Duchy of Luxembourg and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary for the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of two Euro and fifty Eurocents (2.50 EUR) each.

The authorised capital, including the issued share capital, of the Company is set at five hundred thousand Euro (500,000.- EUR) represented by two hundred thousand (200,000) shares, with a par value of two Euro and fifty Eurocents (EUR 2.50) each.

During a period of five (5) years from the date of the publication of these Articles of Association, the Board of Directors is generally authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, in one or more times, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to such persons and on such terms as the Board of Directors shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Every time the subscribed capital is increased in accordance with the preceding paragraphs, the Board of Directors will take all necessary measures to amend this article to note the change and the Board of Directors is entitled to take or authorise the measures required to carry out or to publish such amendments in accordance with the law.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of Shares.** All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be held by the Company or by one or more persons designated thereto, at the registered seat; such register shall contain the information required by article thirty nine of the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time. Ownership of the registered shares is established by the registration in said register of shares. Share certificates evidencing such registrations in the register may be issued upon request of a shareholder and signed by two directors. Their signatures shall be either manual, printed or copied.

Each shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of registered shares by means of a written notification to the Company at its registered seat, or at such other address as indicated by the Company.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 7. Transfer of Shares.** Transfers of registered shares shall be executed by a written declaration of transfer to be recorded in the register of the shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by all persons holding suitable powers of attorney to act in their name. The transfer of shares may also be executed in accordance with the terms of article 1690 of the Luxembourg Civil Code on the transfer of securities. Moreover, the Company may accept and register

in the register of shares any transfer referred to in any appropriate document(s) or communication evidencing the consent of the transferor and the transferee.

**Art. 8. The Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a General Meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the Company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a General Meeting of Shareholders, it is noted that the Company only has one shareholders, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole director until the next Annual General Meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the Board of Directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 9. Functioning of the Board of Directors.** The Board of Directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman will be decisive.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 10. Power of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors obliges the Board of Directors to annually report to the General Meeting of Shareholders any treatments, remunerations or advantages granted or delegated.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 11. External Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

**Art. 12. General Meeting of Shareholders.** The General Meeting of Shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the present Articles of Association provide otherwise.

The General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon the request in writing of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The Annual General Meeting shall be held on the first Monday of the month of May at 11 a.m., at the registered seat or at any other place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

The General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Board of Directors setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the foreseen date of the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The quorum and time periods required by law will apply to the convening notices and the conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Association.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder. The resolutions of a duly convened General Meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions to be fulfilled by the shareholders to participate in each meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the Company only has one sole shareholders, the latter exercises the powers devolving on the General Meeting.

**Art. 13. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and annual accounts relating to companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the General Meeting of Shareholders, which fixes the duration of their office.

**Art. 14. Accounting Year - Balance sheet.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December.

The General Meeting of Shareholders approves the annual accounts of the closed accounting year and determines the existence of distributable net profits.

**Art. 15. Allocation of Annual Net Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine on the allocation of the remaining annual net profits. Interim dividends may be distributed in accordance with the legal provisions.

**Art. 16. Amendments to the Articles of Association.** These Articles of Association may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided for by the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who may be physical persons or legal entities. The liquidator(s) is(are) appointed by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine it(their) powers and it(their) compensation.

**Art. 18. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

*Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2007.

2) The first Annual General Meeting shall be held in 2008.

*Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by the sole shareholder

Mr Faisal Abdullah Ababtain, prenamed, duly represented, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Costs*

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be borne by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand two hundred and fifty Euro (2,250.- EUR).

*Extraordinary General Meeting*

*Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

I. The following person is appointed as sole director, as allowed by law and the Articles of Association, for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2008, and this person will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company:

Mr Faisal Abdullah Ababtain, manager, born on the 6th of March 1978 at Riyadh, (Kingdom of Saudi Arabia), domiciled at Riyadh 11352, P.O. Box 270204, (Kingdom of Saudi Arabia).

II. The registered seat of the Company shall be in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

III. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2008:

The limited liability company LUX-FIDUCIAIRE S.à.r.l., with registered office in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 65.819.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Faisal Abdullah Ababtain, dirigeant d'entreprises, demeurant à Riyad 11352, P.O. Box 270204, (Royaume d'Arabie Saoudite),

ici représenté par Monsieur Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 octobre 2006 à Genève, (Suisse).

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer en qualité d'actionnaire unique et dont il a constitué les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi par l'associé unique et entre tous les souscripteurs qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PEARL PROPERTIES S.A. (ci-après, la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est établie pour une période illimitée.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la détention d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également emprunter, souscrire des obligations ou autres instruments de dettes et garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également s'engager en qualité d'associé commanditaire ou d'associé commandité en souscrivant toutes dettes et obligations provenant d'une société en commandite par actions ou de toutes autres entité similaire.

La Société peut également investir dans des biens immobiliers par achat, échange ou toute autre manière que ce soit, ainsi que disposer, administrer, développer ou gérer tout bien immobilier situé en Europe (non limité au territoire de l'Union européenne) mais à l'extérieur du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et effectuer toutes opérations en relation directe ou indirecte avec ce qui précède ou qui peut être utile à l'accomplissement et au développement de cet objet.

La Société peut, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros et cinquante Eurocents (2,50 EUR) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur de deux Euros et cinquante Eurocents (2,50 EUR) chacune.

Pendant une période de cinq (5) années à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux articles précédents, le Conseil d'Administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier les présents statuts afin d'y intégrer cette modification. De plus, le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en œuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Actions.** Toutes les actions sont émises à la forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées précédemment, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente et un de la loi du 10 août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Cette adresse sera également inscrite sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiqué par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions enregistrées se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. Le transfert des actions pourra également être effectué conformément aux termes de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des valeurs mobilières. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

**Art. 8. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la Société est constituée par un associé unique, ou que, à une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 9. Fonctionnement du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et pourra désigner un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des Conseils d'Administration devront être signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président, ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément



réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 11. Représentation externe de la Société.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 12. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration mentionnant l'ordre du jour et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, email, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 13. Contrôle de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui pourront être actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner dans les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat.

**Art. 14. Exercice social - Bilan.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfice distribuables.

**Art. 15. Affectation des bénéfices nets annuels.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Des dividendes intérimaires pour être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

**Art. 16. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi du six août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 18. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.  
La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les vingt mille (20.000) actions ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Faisal Abdullah Ababtain, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cent cinquante Euros (2.250,- EUR).

#### *Assemblée Générale des Actionnaires*

##### *Décisions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

I. La personne suivante est nommée administrateur unique, comme autorisé par la loi et les Statuts, pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2008, et cette personne exercera les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration de la Société:

Monsieur Faisal Abdullah Ababtain, dirigeant d'entreprises, né le 6 mars 1978 à Riyad, (Royaume de l'Arabie Saoudite), demeurant à Riyad 11352, P.O. Box 270204, (Royaume de l'Arabie Saoudite).

II. Le siège social de la société est fixé à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

III. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2008:

La société à responsabilité limitée LUX-FIDUCIAIRE S.à.r.l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.819.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dekkers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2006, vol. 539, fol. 62, case 3. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007138339/231/466.

(070160608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Pearl Real Estate S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. Pearl Properties S.A.).**  
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 133.567.

In the year two thousand and seven, on the first of October.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr Faisal Abdullah Ababtain, manager, domiciled at Riyadh 11352, P.O. Box 270204, (Kingdom of Saudi Arabia), here represented by Mr Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act what follows:

- That the public limited company («société anonyme») PEARL PROPERTIES S.A., with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, not yet inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 31st of October 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual shareholder of the said company and that he has taken the following resolution:

#### *Resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the company into PEARL REAL ESTATE S.A. and subsequently to amend article 1 of the articles of association as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby established by the sole shareholder and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public liability company (société anonyme), under the name of PEARL REAL ESTATE S.A. (the «Company»).»

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Faisal Abdullah Ababtain, dirigeant d'entreprises, demeurant à Riyadh 11352, P.O. Box 270204, (Royaume d'Arabie Saoudite),

ici représenté par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme PEARL PROPERTIES S.A., avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul actionnaire actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

138156

*Résolution*

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination de la société en PEARL REAL ESTATE S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi par l'associé unique et entre tous les souscripteurs qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PEARL REAL ESTATE S.A. (ci-après, la «Société».)»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007. Relation GRE/2007/4454. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007138340/231/77.

(070160608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

---

**Palimuna, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.658.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juillet 2007 a Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Schneider Emile, Maison 41, L-9762 Lullange, Tordoor Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Glesener Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137515/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03914. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Akoua'ba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007137438/242/12.

(070159770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**E.M.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 121.784.

—  
**AUSZUG**

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Oktober 2007 der Gesellschaft mit beschränkter Haftung E.M.V. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 121.784 geht folgendes hervor:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung bestätigt die Änderung des Straßennamens des Gesellschaftssitzes, die von der Gemeinde Weiswampach vorgenommen wurde und ab dem 1. November 2007 in Kraft tritt. Hierdurch lautet die neue Adresse der Gesellschaft wie folgt:

2, Am Hock in L-9991 Weiswampach.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet. Zur Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Weiswampach, den 31. Oktober 2007.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft*

Référence de publication: 2007137478/801009/23.

Enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2007, réf. DSO-CK00179. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070160025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Apax School Sub 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.678.006,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.518.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of the month of October, at 1 p.m.

Before Maître Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared APAX SCHOOL 3 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, duly represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse pursuant to a proxy dated 19th October 2007, being the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of, and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in, APAX SCHOOL SUB 3 S.à r.l.(the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 15 June 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1735 of 16 August 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three million six hundred sixty-five thousand five hundred and six Euros (€ 3,665,506.-) to three million six hundred seventy-eight thousand and six Euros (€ 3,678,006.-) by the issue of three million six hundred sixty-five thousand five hundred and six (3,665,506) shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each against the contribution by the Sole Shareholder of 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 3 LIMITED (GIBCO 3), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered in Gibraltar under number 98.883 (the «GIBCO 3 Shares»); approval of the valuation of the GIBCO 3 Shares at eighteen million three hundred seventy-seven thousand five hundred twenty-nine Euros (€ 18,377,529.-); allocation of three hundred sixty-seven thousand eight hundred Euros (€ 367,800.-) to the legal reserve account and fourteen million three hundred forty-four thousand two hundred twenty-three Euros (€ 14,344,223.-) to the share premium account.

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

### *First Resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million six hundred sixty-five thousand five hundred and six Euros (€ 3,665,506.-) in order to bring it to three million six hundred seventy-eight thousand and six Euros (€ 3,678,006.-) by the issue of three million six hundred sixty-five thousand five hundred and six (3,665,506) shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each against the contribution in kind by the Sole Shareholder of 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 3 LIMITED (GIBCO 3), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered in Gibraltar under number 98.883 (the «GIBCO 3 Shares»).

The value of the GIBCO 3 Shares has been assessed by the board of managers of the Company in a report dated 19 October 2007.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being all the shares in APAX (GIBRALTAR) 3 LIMITED amounts to eighteen million three hundred seventy-seven thousand five hundred twenty-nine Euros (€ 18,377,529.-), being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind).»

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the GIBCO 3 Shares at eighteen million three hundred seventy-seven thousand five hundred twenty-nine Euros (€ 18,377,529.-) and to issue, against the contribution thereof to the Company, three million six hundred sixty-five thousand five hundred and six (3,665,506) shares to which it declares to subscribe.

The Sole Shareholder further resolved to allocate the balance between the value of the GIBCO 3 Shares and the aggregate nominal value of the shares newly issued amounting to fourteen million seven hundred twelve thousand and twenty-three Euros (€ 14,712,023.-) to the legal reserve account in the amount of three hundred sixty-seven thousand eight hundred Euros (€ 367,800.-) and to a share premium account in the amount of fourteen million three hundred forty-four thousand two hundred twenty-three Euros (€ 14,344,223.-).

Proof of the contribution of the GIBCO 3 Shares to the Company was shown to the meeting.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at three million six hundred seventy-eight thousand and six Euros (€ 3,678,006.-) divided into three million six hundred seventy-eight thousand and six (3,678,006) shares with a par value of one euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.»

### *Capital duty exemption*

Insofar as the contribution of the GIBCO 3 Shares results in the Company acquiring 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 3 LIMITED, a company with its registered office located in a State member of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, and requests to benefit from an exemption of the capital duty.

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousands euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre, à treize heures.

Par-devant Maître Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu APAX SCHOOL 3 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dûment représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse en vertu d'une procuration datée du 19 octobre 2007, étant l'associé unique («l'Associé Unique») et détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans APAX SCHOOL SUB 3 S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 15 juin 2007 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1735 du 16 août 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois millions six cent soixante cinq mille cinq cent six Euros (€ 3.665.506,-) pour le porter à trois millions six cent soixante-dix huit mille six Euros (€ 3.678.006,-) par l'émission de trois millions six cent soixante-cinq mille cinq cent six (3.665.506) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune en contrepartie de l'apport par l'Associé Unique de 100% des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 3 LIMITED (GIBCO 3), une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 98.883 (les «Parts Sociales de GIBCO 3»); approbation de l'évaluation des Parts Sociales de GIBCO 3 à dix-huit millions trois cent soixante dix-sept mille cinq cent vingt-neuf Euros (€ 18.377.529,-); allocation de trois cent soixante-sept mille huit cents Euros (€ 367.800,-) au compte de la réserve légale et quatorze millions trois cent quarante-quatre mille deux cent vingt-trois Euros (€ 14.344.223,-) au compte de prime d'émission.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique de la Société:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois millions six cent soixante-cinq mille cinq cent six Euros (€ 3.665.506,-) pour le porter à trois millions six cent soixante dix huit mille six Euros (€ 3.678.006,-) par l'émission de trois millions six cent soixante-cinq mille cinq cent six (3.665.506) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune en contrepartie de l'apport en nature par l'Associé Unique de 100% des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 3 LIMITED (GIBCO 3) une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 98.883 (les «Parts Sociales de GIBCO 3»).

La valeur des Parts Sociales de GIBCO 3 a été évaluée par le conseil de gérance de la Société dans un rapport daté du 19 octobre 2007.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature représentant la totalité des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 3 LIMITED, s'élève à dix huit millions trois cent soixante-dix sept mille cinq cent vingt-neuf Euros (€ 18.377.529,-), ce montant étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises par la Société (en contrepartie de l'Apport en Nature).»

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'évaluer les Parts Sociales de GIBCO 3 à dix-huit millions trois cent soixante dix-sept mille cinq cent vingt-neuf Euros (€ 18.377.529,-) et d'émettre, en contrepartie de leur apport à la Société, trois millions six cent soixante-cinq mille cinq cent six (3.665.506) parts sociales auxquelles il déclare souscrire.

L'Associé Unique a en outre décidé d'allouer le solde entre la valeur des Parts Sociales de GIBCO 3 et la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises d'un montant de quatorze millions sept cent douze mille vingt-trois Euros (€ 14.712.023,-) au compte de la réserve légale pour un montant de trois cent soixante-sept mille huit cents Euros (€ 367.800,-) et au compte de prime d'émission pour un montant de quatorze millions trois cent quarante-quatre mille deux cent vingt-trois Euros (€ 14.344.223,-).

Preuve de l'apport des Parts Sociales de GIBCO 3 à la Société a été montrée à l'assemblée.

#### *Deuxième Résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions six cent soixante-dix huit mille six Euros (€ 3.678.006,-) divisé en trois millions six cent soixante-dix huit mille six (3.678.006) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

#### *Exemption du droit d'apport*

Dans la mesure où l'apport des Parts Sociales de GIBCO 3 a pour résultat le rachat par la Société de 100 % des Parts Sociales d'APAX SMART (GIBRALTAR) 3 LIMITED, une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 demande à bénéficier d'une exemption du droit d'apport.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à sept mille euros (€ 7.000,-)

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13395. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007136944/219/153.

(070159001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Globaltel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.955.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 octobre 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137516/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Lely Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.166.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007137437/242/13.

(070159774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**COGIM, Compagnie Générale d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.356.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 septembre 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137513/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---



**Brugama Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean-Robert Bartolini. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

C. François / J.-R. Bartolini

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2007137558/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Bralux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.640.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2007*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Robert Reckinger, 40, Boulevard Joseph II, L-1840. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137571/550/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Wight S W Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.453.

Le soussigné Monsieur Eric Kaiser, demeurant à 5, rue J.-P. Kemp L-8029 Strassen, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur dans la société WIGHT SW HOLDING.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

E. Kaiser.

Référence de publication: 2007137504/576/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Industrial Properties S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.522.

La société FINDI S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 11 mai 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272 nommée administrateur en date du 25 septembre 2002, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316 nommée administrateur en date du 11 mai 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1<sup>er</sup> avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

N. Thirion / I. Schul

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2007137560/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05206. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**EFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 122.623.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007137594/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04174. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Holm Trading Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.322.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 octobre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour *HOLM TRADING HOLDING S.A.*

*KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007137194/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**MC Constructions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7516 Rollingen, 14, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 52.785.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137584/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04170. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**RMB Managed Feeder Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

*RMB MANAGED FEEDER FUNDS*

*J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.*

*Company Administration, Agent domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007137607/13/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05039. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Auction EquityCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MONTAGU III LP, with registered office at c/o Vintners Place, 68, Upper Thames Street, London EC4V 3PE, hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 October 2006 (hereafter the «Shareholder»).

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing parties and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder is the sole shareholder of AUCTION EquityCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Section B, under the number

119.579 (the «Company»), and incorporated following a deed of the undersigned notary of 8 September 2006, not yet published in the Mémorial C. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To convert the five hundred (500) existing shares of the Company into five hundred (500) class A ordinary shares (the «A Ordinary Shares») and to create two new classes of shares; the class B ordinary shares (the «B Ordinary Shares») and the class C ordinary shares (the «C Ordinary Shares»).

2 To increase the corporate capital by an amount of six million five hundred eighty-one thousand eight hundred fifty euro (EUR 6,581,850.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) A Ordinary Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to six million five hundred ninety-four thousand three hundred fifty euro (EUR 6,594,350.-) divided into two hundred twenty-two thousand two hundred forty-five (222,245) A Ordinary Shares and forty-one thousand five hundred twenty-nine (41,529) B Ordinary Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3 To issue two hundred twenty-one thousand seven hundred forty-five (221,745) new A Ordinary Shares and forty-one thousand five hundred twenty-nine (41,529) new B Ordinary Shares, all with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as proposed following the full restatement of the articles of incorporation of the Company.

4 To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by contributions in kind.

5 To create, on the basis of a special report by the board of managers of the Company, an authorised share capital of seven million six hundred thirteen thousand six hundred twenty-five euro (EUR 7,613,625.-) divided into two hundred forty-nine thousand seventy-five (249,075) A Ordinary Shares, forty-five thousand six hundred eighty-two (45,682) B Ordinary Shares and nine thousand seven hundred eighty-eight (9,788) C Ordinary Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

6 To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate objects clause.

7 To confer powers.

8 Miscellaneous.

And in consideration of a Valuation Report (as defined hereafter) and an Authorised Capital Report (as defined hereafter), copies of which Reports have been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, remain attached to the present deed and are registered with the present deed, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to convert the five hundred (500) existing shares of the Company into five hundred (500) class A ordinary shares (the «A Ordinary Shares») and to create two new classes of shares; the class B ordinary shares (the «B Ordinary Shares») and the class C ordinary shares (the «C Ordinary Shares») with the rights attached thereto following the proposed restatement of the articles of incorporation.

*Second resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million five hundred eighty-one thousand eight hundred fifty euro (EUR 6,581,850.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) A Ordinary Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share to six million five hundred ninety-four thousand three hundred fifty euro (EUR 6,594,350.-) divided into two hundred twenty-two thousand two hundred forty-five (222,245) A Ordinary Shares and forty-one thousand five hundred twenty-nine (41,529) B Ordinary Shares, all with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

*Third resolution*

The general meeting resolved to issue two hundred twenty-one thousand seven hundred forty-five (221,745) new A Ordinary Shares and forty-one thousand five hundred twenty-nine (41,529) new B Ordinary Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the rights and privileges as proposed following the full restatement of the articles of incorporation of the Company.

*Fourth resolution - Subscription - Payment*

Thereupon has appeared M<sup>e</sup> Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of each of

(1) MONTAGU III LP, prenamed, represented as stated above;

(2) MONTAGU III GmbH & Co. KG, with registered office at c/o Vintners Place, 68, Upper Thames Street, London EC4V 3PE, represented by Laurent Schummer, prenamed, by virtue of a proxy dated 19 October 2006;

(3) MONTAGU INVESTOR LP, with registered office at c/o Vintners Place, 68, Upper Thames Street, London EC4V 3PE, represented by Laurent Schummer, prenamed, by virtue of a proxy dated October 2006;

(4) Mr Jonathan Olsen, residing at 10 Burstead Close, Cobham, Surrey KT11 2NL, represented by Laurent Schummer, prenamed, by virtue of a proxy dated 17 October 2006;

(5) Mr Andrew Hulme, residing at Willow Brook, 15 Woodside Lane, Fixby, Huddersfield, West Yorkshire HD2 2HA, represented by Laurent Schummer, prenamed, by virtue of a proxy dated 19 October 2006;

(6) Mr Simon Hosking, residing at Middle House, Petworth Road, Chiddingfold, Surrey GU8 4UJ, represented by Laurent Schummer, prenamed, by virtue of a proxy dated 19 October 2006;

(7) Mr Paul Bradbury, residing at 75 The Footpath, Coton, Cambridge, Cambridge CB3 7PX, represented by Laurent Schummer, prenamed, by virtue of a proxy dated 19 October 2006;

(the «Subscribers»).

The Subscribers declared to subscribe for new shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares representing the entire issued share capital (divided into 4,438,809 shares) issued by FALCON HOLDCO LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered number 5879323), registered office is at One Silk Street, London EC2Y 8HQ (FALCON HOLDCO LIMITED) to the Company (the «Contribution») as follows:

Subscribers	Number of A Ordinary Shares Subscribed	Number of B Ordinary Shares Subscribed	Subscribed share capital (in EURO)	Number of shares in FALCON HOLDCO LIMITED contributed to the Company
MONTAGU III LP . . . . .	201,166	0	5,029,150.-	3,391,667
MONTAGU III GmbH & Co. KG . . . . .	13,897	0	347,425.-	234,304
MONTAGU INVESTOR LP . . . . .	5,676	0	141,900.-	95,697
Jonathan Olsen . . . . .	503	20,764	531,675.-	358,562
Andrew Hulme . . . . .	201	8,306	212,675.-	143,428
Simon Hosking . . . . .	201	8,306	212,675.-	143,428
Paul Bradbury . . . . .	101	4,153	106,350.-	71,723
Total . . . . .	221,745	41,529	6,581,850.-	4,438,809

The Contribution represents a net contribution in an aggregate amount of six million five hundred eighty-one thousand eight hundred fifty euro (EUR 6,581,850.-).

Proof of the ownership by the respective Subscribers of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscribers further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of such Contribution to the Company.

The Subscribers stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

A report has been drawn up by

wherein the Contribution is described and valued (the «Valuation Report»).

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

«Pursuant to the above retained valuation methodology, the contribution made to the Company is valued at six million five hundred eighty-one thousand eight hundred fifty euro (EUR 6,581,850.-), which corresponds to the aggregate nominal value of the new shares to be issued and allotted to the Contributors.»

Thereupon, the Shareholders resolved to accept the said subscriptions and payment and to allot the two hundred twenty-one thousand seven hundred forty-five (221,745) new A Ordinary Shares and forty-one thousand five hundred twenty-nine (41,529) new B Ordinary Shares to the Subscribers as stated above.

#### *Fifth resolution*

After having heard the Authorised Capital Report by the board of managers of the Company, the Shareholders resolved to create an authorised share capital of seven million six hundred thirteen thousand six hundred twenty-five euro (EUR 7,613,625.-) divided into two hundred forty-nine thousand seventy-five (249,075) A Ordinary Shares, forty-five thousand six hundred eighty-two (45,682) B Ordinary Shares and nine thousand seven hundred eighty-eight (9,788) C Ordinary Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and resolved to further set out the terms pursuant to which such authorised shares may be issued in the proposed restatement of the articles of incorporation of the Company.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolved that, as a consequence of the above resolutions, the articles of association of the Company shall be entirely restated so as to read from now on as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AUCTION EquityCo S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at six million five hundred ninety-four thousand three hundred fifty euro (EUR 6,594,350.-) divided into two hundred twenty-two thousand two hundred forty-five (222,245) class A ordinary shares (the «A Ordinary Shares»), forty-one thousand five hundred twenty-nine (41,529) class B ordinary shares (the «B Ordinary Shares») and no class C ordinary shares (the «C Ordinary Shares»), with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the ordinary shares of each class are identical.

The authorised corporate capital of the Company is set at seven million six hundred thirteen thousand six hundred twenty-five euro (EUR 7,613,625.-) divided into two hundred forty-nine thousand seventy-five (249,075) A Ordinary Shares, forty-five thousand six hundred eighty-two (45,682) B Ordinary Shares and nine thousand seven hundred eighty-eight (9,788) C Ordinary Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, is/are authorised, during a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholder's resolutions adopted on 20 October 2006, in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine. More specifically, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable

either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers under the terms of any securities issued from time to time by the Company. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

## **Art. 6. Shares.**

### **6.1 General**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

### **6.2 Sale of Shares**

6.2.1 The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder.

6.2.2 Notwithstanding any other provisions of this article 6, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

6.2.3 Additional terms and conditions to those expressly stated in this article 6 in the form of transfer restrictions, rights of first refusal and drag- or tag-along rights, may be agreed in writing by the shareholders in the Shareholders Agreement.

Transfers shall be made in compliance with any such additional terms and conditions and this article 6 of these Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with these Articles of Incorporation or in accordance with the Shareholders Agreement to which the Company is a party.

6.2.3 Each of the Executives undertakes to each of the Investors that he shall not, and shall not agree to, transfer, mortgage, charge or otherwise dispose of the whole or any part of his/its interest in, or grant any option or other rights over, any shares in the capital of the Company to any person except:

- (i) with the prior written consent of MONTAGU; or
- (ii) where required so to do pursuant to the Articles or the Shareholders Agreement; or
- (iii) pursuant to a Permitted Transfer in accordance with Clause 6.3.

6.2.4 Without prejudice to Clause 6.2.3, no party shall effect any disposal or transfer of shares or any interest in shares, nor shall the Company issue any shares or equity securities, to any person who is not a party to the Shareholders Agreement without first obtaining from the transferee or subscriber a Deed of Adherence. Such Deed of Adherence shall be executed as a deed in favour of the Company, each of the Investors and the other Shareholders and shall be delivered to the Company at its registered office and to the Investors. No share transfer or issue of shares shall be registered unless such Deed of Adherence has been so delivered.

### **6.3 Permitted Transfers**

No Share may be transferred other than:

- (i) by a Member who is an individual of any part of his holding of shares on the date of this Agreement to:
    - (i) his spouse;
    - (ii) his children or step children; or
    - (iii) to the trustee or trustees (the «Trustees») of a Family Trust,
 (each an «Individual Permitted Transferee») and an Individual Permitted Transferee may transfer any of those shares to any other Individual Permitted Transferee,
- provided that:
- (a) in the event that the relevant Original Member becomes a leaver (for purposes of the good leaver/bad leaver provisions of the Shareholders Agreement), such shares held by such Individual Permitted Transferee shall be subject to

the good leaver/bad leaver provisions of the Shareholders Agreement as if they constituted part of the holding of the Original Member; and

(b) if and whenever any of the Relevant Shares come to be held otherwise than by a Family Trust except in circumstances where a transfer thereof is authorised pursuant to this Clause 6.3. and is to be made to the person or persons entitled thereto, it shall be the duty of the Trustees holding such shares to notify the Company in writing that such event has occurred;

(ii) by any Member which is a body corporate (the «Original Corporate Member»), which may transfer all or any of its shares to any other body corporate which is, for the time being, its subsidiary or holding company or another subsidiary of its holding company (each such body corporate being a «Group Company» and the transferee being the «Corporate Permitted Transferee») but if the Corporate Permitted Transferee ceases to be a member of the Group of the Original Corporate Member while it is a holder of shares in the Company, it shall, within 21 days of so ceasing, transfer the shares held by it to the Original Corporate Member or to any Group Company of the Original Corporate Member;

(iii) on and after Listing;

(iv) by any person entitled to shares in consequence of the death or bankruptcy of an individual Member to any person or trustee to whom such individual Member, if not dead or bankrupt, would be permitted hereunder to transfer the same;

(v) by a holder of shares which is an Investment Fund or by its trustee, custodian or nominee:

(a) to any trustee, nominee or custodian for such fund and vice versa;

(b) to any unit holder, shareholder, partner, participant, manager or investment adviser (or an employee of such manager or investment adviser) in any such fund;

(c) to any other Investment Fund, or its trustee, nominee or custodian, which in each case is managed or advised by the same manager or investment adviser as any such fund or which is otherwise affiliated with it;

(vi) by any person other than the Lead Investors, with the consent of the Lead Investors;

(vii) by the Lead Investors pursuant to any rules on syndication as provided in the Shareholders Agreement;

(viii) by the Lead Investors where article 6.3 or article 6.4 applies (as the case may be);

(ix) as required by the good leaver/bad leaver provisions of the Shareholders Agreement,

and each transfer made in accordance with the provisions of this article 6.3 shall be a «Permitted Transfer».

#### 6.4 Drag Along

6.4.1. If the Lead Investors (the «Investor Sellers») propose to transfer a Majority of the A Ordinary Shares held by them pursuant to an arm's length bona fide sale to any person (together with persons acting in concert with such person) to whom they would not be entitled to transfer Ordinary Shares pursuant to Clauses 6.3 (ii) or 6.3 (v) (the «Proposed Purchaser(s)») and the Investor Sellers procure that an offer is made by the Proposed Purchaser(s) to the holders of all shares for the same value per share and on substantially the same Terms as the proposed transfer from the Investor Sellers (the «Drag Along Price»), the Investor Sellers may, by serving a compulsory purchase notice (a «Compulsory Purchase Notice») on each other shareholder («Minority Shareholder»), require each Minority Shareholder to sell all the shares held by them to one or more persons identified by the member of the group of the Proposed Purchaser(s) at the Drag Along Price.

6.4.2 The Drag Along Price for each share may take different forms and references to any payment of the Drag Along Price shall be construed as including the provision of any form of non-cash consideration in respect of the Drag Along Price. To the extent that the Drag Along Price includes any non-cash consideration, the Lead Investors agree to use their reasonable endeavours to ensure that the form of consideration offered to any Executive by the purchaser of the shares in respect of any shares held by such Executive shall be a form which assists the Executive in mitigating any tax for which he is liable as a result of such sale.

6.4.3 Within seven days after dispatch of the Compulsory Purchase Notice the Company shall confirm to or notify the Minority Shareholder(s) of the date being 7 days later, on which the sale and purchase of the shares of the Minority Shareholder(s) is to be completed (the «Drag Completion Date»).

6.4.4 By the Drag Completion Date, the Minority Shareholder(s) shall deliver share transfer forms for their shares, with the relevant share certificates (or an indemnity for lost certificate(s) in such form as the Company shall reasonably require), if any, to the Company. On the Drag Completion Date, the Company shall, on behalf of each of the Proposed Purchaser(s), or shall procure that the Proposed Purchaser(s) shall directly, pay the Minority Shareholder(s) the Drag Along Price for the shares of the Minority Shareholder(s).

6.4.5 If a Minority Shareholder fails to deliver share transfer forms for their shares to the Company by the Drag Completion Date, the Company may (and shall, if requested by all of the Lead Investors) authorise any person to transfer the shares of the Minority Shareholder(s) on behalf of such Minority Shareholder to each Proposed Purchaser to the extent the Proposed Purchaser has, by the Drag Completion Date, provided the Company with the requisite consideration due in respect of the Drag Along Price for the shares of the Minority Shareholder(s) offered to him. The Company shall then authorise registration of the transfer. The defaulting Minority Shareholder shall surrender his share certificate for his shares to the Company. On surrender, he shall be entitled to the consideration due in respect of the Drag Along



Price for the shares but shall not be entitled to any interest which may have been earned by the Company on the proceeds of sale.

6.4.6 While shares are subject to a Compulsory Purchase Notice by virtue of Clause 6.4.1, they may not (save with the prior written consent of the Lead Investors acting reasonably) be transferred under Clause 6.3.

#### 6.5 Tag Along

6.5.1 Other than pursuant to article 6.3, article 6.4 or any rules on syndication as provided in the Shareholders Agreement, no sale or transfer for value of the legal or beneficial interest in shares which would result, if made and registered, the Lead Investors transferring more than 20% of the A Ordinary Shares held by them to one or more third parties, whether in one transaction or a series of related transactions, shall be made or registered unless, before the transfer is lodged for registration, the transferor shall have first procured that an offer complying with the provisions of Clause 6.5.2 has been made by the proposed transferee to the holders of the other shares in the Company to acquire all the shares held by such Members, or at the discretion of each such member, such percentage of their holdings of shares as is equal to the percentage of the A Ordinary Shares held by the Investors which is proposed to be transferred by the Lead Investors pursuant to this article 6.4.1.

6.5.2 The offer referred to in article 6.5.1 above shall:

(i) be open for acceptance in Luxembourg and England for a period of at least 21 days following the making of the offer;

(ii) be on terms that the purchase of any shares in respect of which such offer is accepted shall be completed at the same time as the relevant transaction and on substantially the same terms; and

(iii) be at the same price as the holders of shares transferring A Ordinary Shares referred to in article 6.4.1 above (but, for the avoidance of doubt, the consideration offered may take different forms provided that the Lead Investors agree to use their reasonable endeavours to ensure that the form of consideration offered to any Executive by the purchaser of the shares in respect of any shares held by such Executive shall be a form which assists the Executive in mitigating any tax for which he is liable as a result of such sale).

6.5.3 The Company shall be entitled to refuse to register the transfer if the transferee(s) does/do not comply with the provisions of this article 6.5.1.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

In the event of any future issue of shares in the Company, each Shareholder shall have the right (but not the obligation) to participate in such issue by subscribing for such new shares pro rata to the number of shares then held by such Shareholder.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Manager(s), Statutory auditors

**Art. 9. Managers(s).** The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the «Board of Managers») and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) will appoint from among the Managers a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

The Board of Managers (if any) may appoint one or several observer(s) (the «Observer(s)») who shall be entitled to attend all meetings of the Board of Managers but not to vote at such meetings.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers, or the Board of Managers, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are within the competence of the Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 11. Management Fees and Expenses.** The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 12. Managers' Liability.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of its duties.

**Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

**Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, when the Company is managed by two (2) or more Managers, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross

negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 15. Records of Resolutions of the Manager(s).** If the Company is managed by one (1) Manager or two (2) Managers, acting jointly, the resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

If the Company is managed by a Board of Managers, the minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Chapter IV. Meeting of Shareholders

**Art. 17. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 30th of May at 02:00 p.m.

If such day is a public holiday, Saturday or Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

**Art. 22. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable Law - Definitions

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

### Art. 26. Definitions.

«Connected Person» shall have the meaning given to that expression in Section 839 of the Income and Corporation Taxes Act 1988;

«Deed of Adherence» means a deed of adherence as set out in the Shareholders Agreement;

«Executive» means each of Jonathan Olsen, Andrew Hulme, Simon Hosking and Paul Bradbury.

«Family Trusts» means, as regards any particular individual Member or deceased or former individual Member, trusts (whether arising under a settlement, declaration of trust or other instrument by whomsoever or whosoever made or under a testamentary disposition or on an intestacy) under which no immediate beneficial interest in any of the shares in question is for the time being vested in any person other than that individual Member and/or their Connected Persons; and so that for this purpose a person shall be considered to be beneficially interested if such Share or the income thereof is or may become liable to be transferred or paid or applied or appointed to or for the benefit of such person or any voting or other rights attaching thereto are or may become liable to be exercisable by or as directed by such person pursuant to the terms of the relevant trusts or in consequence of an exercise of a power or discretion conferred thereby on any person or persons;

«Group» means, together the Group Companies;

«Group Companies» means the Company and each of its subsidiaries from time to time;

«Investment Fund» means any person, company, trust, limited partnership or fund holding shares for investment purposes;

«Investors» means the Lead Investors and the Syndicated Investors, any person to whom they or any of their respective transferees or custodian nominees may transfer any of the shares held by them in accordance with these Articles of Incorporation and the Shareholders Agreement and any other person, firm or company who at any time is accepted by the shareholders as being or is required to be treated by the shareholders as being one of the Investors for the purposes of these Articles of Incorporation and the Shareholders Agreement and who is named as an Investor in the Deed of Adherence.

«Lead Investors» means

MONTAGU III LP C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

MONTAGU III GmbH & Co. KG C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

MONTAGU INVESTOR LP C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

«Listing» means the admission of any of the shares or of the ordinary shares of a holding company to the Official List in the United Kingdom becoming effective, or the granting of permission for any of the shares to be dealt on another recognised investment exchange (as defined by section 285(1)(a) of the Financial Services and Markets Act 2000) or the Alternative Investment Market, regulated by the London Stock Exchange;

«Majority» means, as regards Members of a class or classes of shares, a majority by reference to the number of shares of such class or classes held and not by reference to the number of Members holding shares of such class or classes;

«Member» means a holder of shares in the Company;

MONTAGU III LP C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

MONTAGU III GmbH & Co. KG C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

MONTAGU INVESTOR LP C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

«MONTAGU» means MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED (registered number 2781154) a company incorporated in England and Wales whose registered office is at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE.

«Original Member» means collectively, a Member to whom Relevant Shares were originally allotted and who is an individual;

«Relevant Shares» means (so far as the same remain for the time being held by any Individual Permitted Transferee) the shares originally acquired by such person and any additional shares issued to such person by way of capitalisation or acquired by such person in exercise of any right or option granted or arising by virtue of the holding of such shares or any of them or the membership thereby conferred;

«Shareholders» means each of the Executives and each of the Investors holding shares and the other members of the Company from time to time;

«Shareholders Agreement» means the written agreement as from time to time in effect between the Company and all the shareholders with respect to their shareholding in the Company.

«Syndicated Investors» means those persons who acquire shares under any rules on syndication as provided in the Shareholders Agreement.

#### *Seventh resolution*

The Shareholders resolved to confer full powers to the Board of Managers of the Company, for the purpose of implementing the above resolutions.

#### *Expenses*

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding 100% of the share capital of FALCON HOLDCO LIMITED, a company limited by shares with registered office in the European Union, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MONTAGU III LP, avec siege social à c/o Vintners Place, 68, Upper Thames Street, London EC4V 3PE, représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Laurent Schummer, avocat à Luxembourg.

demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration en date du 19 octobre 2006 (l'«Associé»).

La prédite procuration, signée ne varietur par le représentant du comparant et par le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé est le seul et unique associé de AUCTION EquityCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.579 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 8 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Conversion des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en cinq cents (500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Ordinaires A») et création de deux (2) nouvelles catégories de parts sociales; les parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Ordinaires B») et les parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Ordinaires C»).

2 Augmentation du capital social de la société d'un montant de six millions cinq cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 6.581.850,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante euros (EUR 6.594.350,-) divisé en deux cent vingt-deux mille deux cent quarante-cinq (222.245) Parts Ordinaires A, quarante et un mille cinq cent vingt-neuf (41.529) Parts Ordinaires B et aucune Part Ordinaire C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

3 Emission de deux cent vingt et un mille sept cent quarante-cinq (221.745) Parts Ordinaires A, quarante et un mille cinq cent vingt-neuf (41.529) Parts Ordinaires B et aucune Part Ordinaire C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges tel que proposé suite à la refonte des statuts de la Société.

4 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature.

5 Création, sur base d'un rapport spécial du conseil de gérance de la Société, d'un capital autorisé de sept millions six cent treize mille six cent vingt-cinq euro (EUR 7.613.625,-) divisé en deux cent quarante-neuf mille soixante-quinze (249.075) Parts Ordinaires A, quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-deux (45.682) Parts Ordinaires B et neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (9.788) Parts Ordinaires C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

6 Refonte intégrale des statuts de la Société sans modifier l'objet de la Société.

7 Délégation de pouvoirs.

8 Divers.

et considérant le Rapport d'Évaluation (tel que défini ci-après) et le Rapport sur le Capital Autorisé (tel que défini ci-après), une copie des Rapports signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de convertir cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en cinq cents (500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Ordinaires A») et de créer deux (2) nouvelles catégories de parts sociales; les parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Ordinaires B») et les parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Ordinaires C») ayant les mêmes droits et privilèges tel que proposé suite à la refonte des statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six millions cinq cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 6.581.850,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante euros (EUR 6.594.350,-) divisé en deux cent vingt-deux mille deux cent quarante-cinq (222.245) Parts Ordinaires A, quarante et un mille cinq cent vingt-neuf (41.529) Parts Ordinaires B et aucune Part Ordinaire C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre deux cent vingt et un mille sept cent quarante-cinq (221.745) Parts Ordinaires A, quarante et un mille cinq cent vingt-neuf (41.529) Parts Ordinaires B et aucune Part Ordinaire C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges tel que proposé suite à la refonte des statuts de la Société.

*Quatrième résolution - Souscription - Paiement*

Ensuite M<sup>e</sup> Laurent Schummer précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de

(8) MONTAGU III LP, précitée, représenté comme mentionné ci-dessus;

(9) MONTAGU III GmbH & Co. KG, avec siège social à c/o Vintners Place, 68, Upper Thames Street, London EC4V 3PE, représenté par Laurent Schummer, en vertu d'une procuration en date du 19 octobre 2006;

(10) MONTAGU INVESTOR LP, avec siège social à c/o Vintners Place, 68, Upper Thames Street, London EC4V 3PE, représenté par Laurent Schummer, en vertu d'une procuration en date du octobre 2006;

(11) Mr Jonathan Olsen, demeurant à 10 Burstead Close, Cobham, Surrey KT11 2NL, représenté par Laurent Schummer, en vertu d'une procuration en date du 17 octobre 2006;

(12) Mr Andrew Hulme, demeurant à Willow Brook, 15 Woodside Lane, Fixby, Huddersfield, West Yorkshire HD2 2HA, représenté par Laurent Schummer, en vertu d'une procuration en date du 19 octobre 2006;

(13) Mr Simon Hosking, demeurant à Middle House, Petworth Road, Chiddingfold, Surrey GU8 4UJ, représenté par Laurent Schummer, en vertu d'une procuration en date du 19 octobre 2006;

(14) Mr Paul Bradbury, demeurant à 75 The Footpath, Coton, Cambridge, Cambridge CB3 7PX, représenté par , en vertu d'une procuration en date du octobre 2006;

(les «Souscripteurs»).

Les Souscripteurs déclarent souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituant la totalité des parts représentant le capital social de FALCON HOLDCO LIMITED (divisé en 4.438.809 parts sociales) une société de droit anglais (enregistrée sous le numéro 5879323) ayant son siège social à One Silk Street, London EC2Y 8HQ (FALCON HOLDCO LIMITED) à la Société (les «Apports») comme suit:

Subscribers	Nombre de Parts Ordinaires	Nombre de Parts Ordinaires	Capital social souscrit (en EURO)	Nombre d'actions de FALCON HOLDCO LIMITED apportées à la Société
	A souscrites	B souscrites		
MONTAGU III LP . . . . .	201.166	0	5.029.150,-	3.391.667
MONTAGU III GmbH & Co. KG . . . . .	13.897	0	347.425,-	234.304
MONTAGU INVESTOR LP . . . . .	5.676	0	141.900,-	95.697
Jonathan Olsen . . . . .	503	20.764	531.675,-	358.562
Andrew Hulme . . . . .	201	8.306	212.675,-	143.428
Simon Hosking . . . . .	201	8.306	212.675,-	143.428
Paul Bradbury . . . . .	101	4.153	106.350,-	71.723
Total . . . . .	221.745	41.529	6.581.850,-	4.438.809

Les Apports représentent un apport net d'un montant total de six millions cinq cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 6.581.850,-).

La preuve de la propriété des Apports par les Souscripteurs respectifs a été donnée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité des Apports à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré ensemble avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable des Apports à la Société.

Un rapport a été établi par

dans lequel les Apports sont décrits et évalués (le «Rapport d'Evaluation»).

Le Rapport d'Evaluation contient les conclusions suivantes:

«Conformément à la méthode d'évaluation ci-dessus, les apports contribués à a Société sont évalués à six millions cinq cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 6.581.850,-), ce qui correspond au total de la valeur nominale des nouvelles parts sociales à émettre et à attribuer aux Souscripteurs.» (traduction libre)

Ensuite, les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent vingt et un mille sept cent quarante-cinq (221.745) Parts Ordinaires A nouvelles et les quarante et un mille cinq cent vingt-neuf (41.529) Parts Ordinaires B nouvelles aux Souscripteurs tel que mentionné ci-dessus.

#### Cinquième résolution

Après avoir entendu le Rapport sur le Capital Autorisé par le conseil de gérance de la Société, les Associés ont décidé de créer un capital autorisé de sept millions six cent treize mille six cent vingt-cinq euro (EUR 7.613.625,-) divisé en deux cent quarante-neuf mille soixante-quinze (249.075) Parts Ordinaires A, quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-deux (45.682) Parts Ordinaires B et neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (9.788) Parts Ordinaires C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, et ont décidé de fixer les conditions selon lesquelles ces parts sociales autorisées peuvent être émises dans la refonte proposée des statuts de la Société.

#### Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

### I. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AUCTION EquityCo S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale votant suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

Le capital souscrit de la Société est fixé à six millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante euros (EUR 6.594.350,-), divisé en deux cent vingt-deux mille deux cent quarante-cinq (222.245) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Ordinaires A»), quarante-et-un mille cinq cent vingt-neuf (41.529) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Ordinaires B») et aucune part sociale ordinaire de catégorie C (les «Parts Ordinaires C»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts sociales ordinaires de chacune de ces catégories sont identiques.

Le capital autorisé de la Société est fixé à sept millions six cent treize mille six cent vingt-cinq euro (EUR 7.613.625,-) représenté par deux cent quarante-neuf mille soixante-quinze (249.075) Parts Ordinaires A, quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-deux (45.682) Parts Ordinaires B et neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (9.788) Parts Ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance est/sont autorisé(s), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication des résolutions des Associés adoptées le 20 octobre 2006 dans le Mémorial, Recueil C Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvée par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le montant augmenté de capital pourra être souscrit, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance. Plus spécialement, le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites avec ou sans prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des apports autres qu'en numéraire, si les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance selon les conditions des valeurs mobilières émises de temps à autres par la Société. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer à tout administrateur autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le soin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance auront procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté aux fins de refléter la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer



le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

## **Art. 6. Parts sociales.**

### **6.1 General**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfiques et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La cession de Parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres Parts sociales conformément aux dispositions légales.

### **6.2 Vente de Parts sociales**

6.2.1. L'associé unique peut librement transférer ses Parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé.

6.2.2. Nonobstant toute autre disposition du présent article 6, les Parts sociales ne peuvent être transférées aux non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

6.2.3. Des conditions supplémentaires à celles expressément prévues par le présent l'article 6 sous la forme de restrictions de cession, droits de premier refus et droits de vente ou d'achat forcé, peuvent être convenus par écrit par les associés dans le Pacte d'Associés.

Les cessions devront être réalisées conformément à de telles conditions supplémentaires et au présent article 6 des présents Statuts. La Société a le droit de refuser l'inscription de toute cession de Parts sociales qui ne serait pas réalisée conformément aux présents Statuts ou conformément au Pacte d'Associés auquel la Société est partie.

6.2.3. Chacun des Dirigeants s'engage envers chacun des Investisseurs à ne céder, hypothéquer, gager ou disposer autrement de tout ou partie de sa participation et à ne pas s'engager à le faire, et à ne pas consentir une option ou tout autre droit sur les Parts sociales formant le capital de la Société à personne, sauf:

- (i) avec le consentement écrit préalable de MONTAGU; ou
- (ii) lorsque les Statuts ou le Pacte d'Associés l'exigent; ou
- (iii) conformément à une Cession Autorisée conformément à la clause 6.3.

6.2.4. Sans préjudice de la Clause 6.2.3, aucune partie ne doit aliéner ou céder des Parts sociales ou un intérêt dans celles-ci, et la Société ne doit pas émettre des Parts sociales ou des titres, à toute personne qui n'est pas partie au Pacte d'Associés sans obtenir préalablement un Acte d'Adhésion du cessionnaire ou du souscripteur. Un tel Acte d'Adhésion est dressé comme un acte translatif en faveur de la Société, de chacun des investisseurs et des autres Associés et sera remis au siège social de la Société et aux Investisseurs. Aucune cession ou émission de Parts sociales ne doit être enregistrée sans que l'Acte d'Adhésion n'ait été ainsi remis.

### **6.3. Cessions Autorisées**

Aucune part sociale ne peut être transférée autrement que:

(i) par un Associé qui est une personne physique d'une partie des Parts sociales qu'il détient à la date du Pacte d'Associés:

- (i) à son épouse;
- (ii) à ses enfants ou aux enfants de son conjoint; ou
- (iii) au fiduciaire ou fiduciaires (les «Fiduciaires») d'une Fiducie Familiale, (chacun étant un «Cessionnaire Personne Physique Autorisé»)

et un Cessionnaire Personne Physique Autorisé peut céder ces Parts sociales à tout autre Cessionnaire Personne Physique Autorisé,

à condition que:

(a) au cas où l'Associé Originaire concerné devient un sortant (aux fins des dispositions du Pacte d'Associés relatives aux bons sortants/mauvais sortants), ces Parts sociales détenues par ce Cessionnaire Personne Physique Autorisé sont soumises aux dispositions du Pacte d'Associés relatives aux bons sortants/mauvais sortants comme si elles faisaient partie de la participation de l'Associé Originaire; et

(b) si et à chaque fois que des Parts sociales Pertinentes viendraient à être détenues autrement que par une Fiducie Familiale, sauf dans des circonstances où une cession de celles-ci est autorisée conformément à cette Clause 6.3. et doit être faite à la personne ou les personnes y ayant droit, les Fiduciaires détenant ces Parts sociales devront notifier à la Société par écrit qu'un tel événement est arrivé.

(ii) par tout Associé qui est une personne morale (la «Société Associé Originaire»), qui peut céder tout ou partie de ces Parts sociales à toute autre personne morale qui est, au moment donné, sa filiale ou société mère ou une autre filiale

de sa société mère (chacune de ces personnes morales étant une «Société du Groupe» et le cessionnaire étant la «Société Cessionnaire Autorisée»), mais si la Société Cessionnaire Autorisée cesse d'être un membre du Groupe de la Société Associé Originaire pendant qu'elle détient des Parts sociales dans la Société, elle doit, endéans les 21 jours de cette cessation, céder les Parts sociales qu'elle détient à la Société Associé Originaire ou à une Société du Groupe de la Société Associé Originaire;

(iii) pendant ou après une Cotation Officielle;

(iv) par toute personne ayant droit à des Parts sociales suite au décès ou à la faillite d'un Associé personne physique, à toute personne ou fiduciaire auxquels cet Associé personne physique, s'il n'était pas décédé ou déclaré en faillite, serait autorisé par la présente clause à céder lesdites parts sociales;

(v) par un détenteur de Parts sociales qui est un Fond d'Investissement ou par son fiduciaire, dépositaire ou prête-nom:

(a) à tout fiduciaire, prête-nom ou dépositaire pour ce fond et vice versa;

(b) à tout détenteur d'unités, actionnaire, associé, participant, gérant ou conseiller en investissement (ou un employé de ce gérant ou conseiller en investissement) dans un de ces fonds;

(c) à tout autre Fond d'Investissement, ou son fiduciaire, prête-nom ou dépositaire, qui dans tous les cas est géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller en investissement comme ces Fonds d'Investissement ou lui est affilié d'une autre manière;

(vi) par toute personne autre que les Investisseurs Principaux, avec l'accord des Investisseurs Principaux;

(vii) par les Investisseurs Principaux conformément aux règles sur la syndication prévues par le Pacte d'Associés;

(viii) par les Investisseurs Principaux lorsque l'article 6.3 ou l'article 6.4 sont applicables (selon le cas);

(ix) tel que requis par les dispositions du Pacte d'Associés relatives aux bons sortants/mauvais sortants;

et toute cession faite en conformité avec les dispositions du présent article 6.3 est une «Cession Autorisée».

#### 6.4 Drag Along

6.4.1. Si les Investisseurs Principaux (les «Vendeurs Investisseurs») proposent de procéder à une vente de bonne foi aux conditions de marché de la Majorité de Parts Ordinaires A qu'ils détiennent au profit d'une personne (ensemble avec des personnes agissant de concert avec cette personne) à laquelle ils ne seraient pas autorisés à céder les Parts Ordinaires conformément aux Clauses 6.3 (ii) ou 6.3 (v) (le(s) «Acheteur(s) Proposé(s)») et les Vendeurs Investisseurs dont en sorte que le(s) Acheteur(s) Proposé(s) fassent une offre aux détenteurs de toutes les Parts sociales à la même valeur par part sociale et substantiellement aux mêmes conditions que la cession proposée par les Vendeurs Investisseurs (le «Prix d'Achat Forcé»), les Vendeurs Investisseurs peuvent, en délivrant une notification d'achat forcé (une «Notification d'Achat Forcé») à chaque autre associé («Associé Minoritaire»), forcer chaque Associé Minoritaire à vendre toutes les Parts sociales détenues par eux, à une ou plusieurs personnes identifiée(s) par le membre du groupe de(s) Acheteur(s) Proposé(s) au Prix d'Achat Forcé.

6.4.2. Le Prix d'Achat Forcé pour chaque part sociale peut prendre des formes différentes et les références au paiement du Prix d'Achat Forcé doivent être interprétées comme incluant la fourniture de toute forme de contrepartie autre qu'en espèce. Si le Prix d'Achat Forcé comprend une contrepartie autre qu'en espèces, les Investisseurs Principaux consentent à fournir leurs meilleurs efforts pour faire en sorte que la forme de la contrepartie offerte à un Dirigeant par l'acheteur des Parts sociales, en ce qui concerne les parts sociales détenues par ce Dirigeant, soit une forme permettant de limiter la charge fiscale pesant sur le Dirigeant du fait de cette vente.

6.4.3. Endéans les sept jours après l'expédition des Notifications d'Achat Forcé, la Société doit confirmer ou notifier aux Associés Minoritaires la date étant 7 jours plus tard, à laquelle la vente et l'achat des Parts sociales des Associés Minoritaires sera réalisée (la «Date d'Achèvement de l'Achat Forcé»).

6.4.4. A la Date d'Achèvement de l'Achat Forcé, le(s) Associé(s) Minoritaires doivent remettre à la Société les formulaires de cession de leurs Parts sociales, avec, s'il y a lieu, les certificats de part sociale respectifs (ou une indemnité pour la perte de ce(s) certificat(s) dans une forme que la Société peut raisonnablement exiger). A la Date d'Achèvement de l'Achat Forcé, la Société devra payer le Prix d'Achat Forcé aux Associés Minoritaires pour les Parts sociales des Associés Minoritaires pour le compte de chacun des Acheteurs Proposés, ou devra faire en sorte que les Acheteurs Proposés paient directement.

6.4.5. Si un Associé Minoritaire ne remet pas à la Société, à la Date d'Achèvement de l'Achat Forcé, les formulaires de cession pour ses Parts sociales, la Société peut (et doit, si cela est exigé par tous les Investisseurs Principaux) autoriser toute personne à céder les Parts sociales des Associés Minoritaires, pour le compte de cet Associé Minoritaire, à chaque Acheteur Proposé pour autant qu'à la Date d'Achèvement de l'Achat Forcé que l'Acheteur Proposé ait fourni à la Société la contrepartie requise relative au Prix d'Achat Forcé pour les Parts sociales des Associés Minoritaires qui lui ont été offertes. La Société autorise ensuite l'inscription de la cession. L'Associé Minoritaire défaillant devra remettre son certificat de part sociale à la Société. Au moment de la remise, il a droit à la contrepartie due pour le Prix d'Achat Forcé des Parts sociales, mais n'a pas droit aux intérêts qui auraient été réalisés par la Société sur le produit de la vente.

6.4.6. Lorsque les Parts sociales sont sujettes à la Notification d'Achat Obligatoire en vertu de la Clause 6.4.1, elles ne peuvent pas être (sauf avec le consentement préalable des Investisseurs Principaux agissant raisonnablement) céder selon la Clause 6.3.

## 6.5 Tag Along.

6.5.1. En dehors de l'article 6.3., l'article 6.4 ou des règles sur la syndication prévues dans le Pacte d'Associés, aucune vente ou cession à titre onéreux de la propriété de Parts sociales ou de leur bénéfice économique qui, si elle était réalisée et inscrite, résulterait dans la cession par les Investisseurs Principaux de plus de 20% des Parts Ordinaires A qu'ils détiennent à un ou plusieurs tiers, à l'occasion d'une transaction ou de plusieurs transactions liées, ne peuvent être réalisées ou inscrites, à moins que, avant que la cession ne soit déposée aux fins d'inscription, le cédant n'ait d'abord fait en sorte à ce qu'une offre conforme aux dispositions de la Clause 6.5.2. ait été faite par le cessionnaire aux détenteurs des autres Parts sociales de la Société afin d'acquérir toutes les Parts sociales détenues par ces Associés, ou, à la discrétion de chaque Associé, le pourcentage de leurs participations égal au pourcentage des Parts Ordinaires A détenues par les Investisseurs dont la cession est proposée par les Investisseurs Principaux conformément à l'article 6.4.1.

6.5.2 L'offre mentionnée à l'article 6.5.1 ci-dessus doit:

(i) être ouverte en vue de l'acceptation au Grand-Duché de Luxembourg et en Grande-Bretagne pendant une période d'au moins 21 jours suivant l'offre;

(ii) disposer que l'achat de Parts sociales pour lesquelles l'offre est acceptée, sera réalisé en même temps que la transaction pertinente et substantiellement aux mêmes conditions; et

(iii) être au même prix que l'offre faite aux détenteurs de Parts sociales cédant des Parts Ordinaires A mentionnés à l'article 6.4.1 ci-dessus (mais, afin d'éviter tout doute, la contrepartie offerte peut prendre des formes différentes pour autant que les Investisseurs Principaux consentent à utiliser leurs meilleurs efforts pour faire en sorte que la forme de la contrepartie offerte à un Dirigeant par l'acheteur des Parts sociales, en ce qui concerne les parts sociales détenues par ce Dirigeant, soit une forme permettant au Dirigeant de limiter la charge fiscale pesant sur lui du fait de cette vente).

6.5.3 La Société sera en droit de refuser l'inscription de la cession si le cessionnaire ne se conforme pas aux dispositions du présent article 6.5.1.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

En cas d'émissions futures de Parts sociales de la Société, chaque Associé a le droit (mais pas l'obligation) de participer à une telle émission en souscrivant des Parts sociales nouvelles au pro rata du nombre de Parts sociales alors détenues par cet Associé.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérant(s).** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le ou les Gérant(s) sera/seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son/leur mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il en existe) peut nommer un ou plusieurs observateurs (le(s) «Observateur(s)») qui seront habilités à assister à toutes les réunions du Conseil de Gérance mais n'ont pas de droit de vote dans ces réunions.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se

tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autres déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérant(s) peut/peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant, les Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Gérant, des Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

**Art. 11. Rémunération et dépenses.** Le ou les Gérant(s) peut/peuvent recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doit/doivent, en plus, être remboursé(s) de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le ou les Gérant(s) peut/peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son/leur choix.

Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un des Gérants. Cependant, si l'assemblée générale des associés a nommé un (1) ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

Vis à vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation.** Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou plus et qu'un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de

négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

**Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance.** Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des Gérant(s) sont, consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des Associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le ou les Gérant(s), ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le 30 mai à 2:00 p.m.

Si ce jour est un jour férié légal, un Samedi ou un Dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de réserve provisionnelle, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le ou les Gérant(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le ou les Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Art. 26. Définitions.

«Personne Connectée» a la signification donnée à cette expression dans la Section 839 de la Loi concernant l'impôt sur le revenu de 1988.

«Acte d'Adhésion» signifie un acte d'adhésion tel qu'il est défini dans le Pacte d'Associés.

«Dirigeant» signifie chacun de Jonathan Olsen, Andrew Hulme, Simon Hosking et Paul Bradbury.

«Trust Familial» signifie, en ce qui concerne les Associés personnes physiques ou décédés ou précédents Associés personnes physiques, fiducies (trouvant son origine dans une transaction, une déclaration de fiducie ou tout autre instrument établi par qui que ce soit ou en vertu d'une disposition testamentaire ou un décès ab intestat), en vertu desquels aucun bénéfice économique immédiat dans les Parts sociales en question est investi au moment donné dans une personne autre qu'un Associé personne physique et/ou leurs Personnes Connectées; et de telle façon que pour cette raison une personne est considérée comme bénéficiaire si cette Part Sociale ou le revenu y afférent est ou peut devenir sujet à être cédé ou payé ou appliqué ou désigné ou pour le bénéfice de telle personne ou les droits de vote ou autres droits y attachés sont ou peuvent devenir sujet à exécution par ou selon les instructions de telle personne conformément aux conditions des fiducies concernés ou par l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire conféré à telle ou telles personne(s);

«Groupe» signifie, l'ensemble des Sociétés du Groupe;

«Sociétés du Groupe» signifie la Société et chacune de ces filiales de temps à autre;

«Fond d'Investissement» signifie toute personne, société, fiducie, société de personnes (limited partnership) ou fond détenteur de parts sociales en vue d'investissements;

«Investisseurs» signifie les Investisseurs Principaux et les Investisseurs Syndiqués, toute personne à laquelle ils ou l'un de leurs cessionnaires respectifs ou dépositaires prête-nom peuvent céder des Parts sociales détenues par eux, conformément aux présents Statuts et au Pacte d'Associés et tout l'autre personne, entreprise ou société qui, à tout moment, est acceptée par les Associés comme étant ou doit être traitée par les associés comme étant un des Investisseurs en vue des présents Statuts et du Pacte d'Associés et qui est nommé comme un Investisseur dans l'Acte d'Adhésion.

«Investisseurs Principaux» signifie

MONTAGU III LP C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

MONTAGU III GmbH & Co. KG C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

MONTAGU INVESTOR LP C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

«Cotation officielle» signifie l'admission des Parts sociales ou des actions ordinaires d'une société mère à la Liste Officielle en vigueur au Royaume-Uni, ou l'autorisation pour des Parts sociales à être négociées sur un autre marché d'investissement reconnu (investment exchange) (tel que défini par la section 285 (1)(a) de la Loi sur les Marchés et Services Financiers de 2000 (Financial Services and Markets Act 2000)) ou sur un Marché d'Investissement Alternatif, réglementé par la Bourse de Londres (London Stock Exchange);

«Majorité» signifie, en ce qui concerne les Associés d'une catégorie ou de catégories de Parts sociales, une majorité par référence au nombre de Parts sociales de telle(s) catégorie(s) et pas par référence au nombre d'Associés détenant des Parts sociales de telle(s) catégorie(s).

«Associé» signifie un détenteur de Parts sociales de la Société.

MONTAGU III LP C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

MONTAGU III GmbH & Co. KG C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street

London, EC4V 3PE

MONTAGU INVESTOR LP C/o Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3PE

«MONTAGU» signifie MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED (numéro d'enregistrement 2781154) une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE.

«Associé Originaire» signifie collectivement, un Associé auquel des Parts sociales Pertinentes étaient originellement attribuées et qui est une personne physique.

«Parts sociales Pertinentes» signifie (pour autant que les mêmes restent au moment donné détenues par un Cessionnaire Individuel Autorisé) les Parts sociales originellement acquises par telle personne et les Parts sociales supplémentaires émises à telle personne par voie d'augmentation de capital ou acquises par telle personne dans l'exercice d'un droit ou d'une option allouée ou accordée en vertu de la détention de ces Parts sociales ou quelques unes d'entre elles ou de l'actionariat conféré par elles.

«Associés» signifie chacun des Dirigeants et chacun des Investisseurs détenant des Parts sociales et les autres associés de la Société de temps à autre.

«Pacte d'Associés» signifie le contrat écrit tel qu'il est en vigueur de temps à autre entre la Société et tous les associés et qui est relatif à leur actionariat dans la Société.

«Investisseurs Syndiqués» signifie les personnes qui acquièrent des Parts sociales en vertu des règles de la syndication prévues dans le Pacte d'Associés.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale a décidé de déléguer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil de Gérance de la Société pour l'exécution des résolutions adoptées ci-dessus.

#### *Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de 100 % des actions émises par FALCON HOLDCO LIMITED, une société avec siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 octobre 2006, vol. 438, fol. 63, case 7. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007136916/242/1138.

(070159100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Sylvie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4985 Sanem, 33, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.773.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137588/569/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08241. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Mondialfood, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.186.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137592/569/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08240. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Garage Tino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8370 Hobscheid, 71, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 117.501.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137595/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04161. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**MC Constructions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7516 Rollingen, 14, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 52.785.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137586/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04169. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---



**Starship Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 106.199.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 octobre 2007 au siège social, que:

Suite à la démission de la société FIDUCIAIRE SCHILTZ de ses fonctions de commissaire aux comptes et est nommée en remplacement la société FIDU-CONCEPT Sàrl, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007137581/1268/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Azure Funding Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.832.

—  
La mention déposée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 26 juin 2007 (références: LSO-CF07609 - L070080967.05) comportait une erreur dans la date de clôture (31 décembre 2006 au lieu de 31 mars 2007).

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137583/5710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07609. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Mon Cadeau s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 34, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 25.201.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137587/569/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08239. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Silversea Cruise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.054.

—  
Le siège social de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes, est transféré au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007137643/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Gate-C S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 77, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 64.046.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137596/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04159. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Anydisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4684 Differdange, 11, rue Batty Weber.  
R.C.S. Luxembourg B 103.987.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137598/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04160. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Europe Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 119.329.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137601/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04155. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Coven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.923.

Le Conseil d'administration tenu le 26 octobre 2007 à 14 heures au siège social a décidé:  
de nommer comme Président du conseil, Madame Emanuela Corvasce, née le 31 octobre 1975, à Barletta, Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COVEN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007137650/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Techolding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 30.690.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Yann Duchesne, directeur de société, demeurant au 43bis, boulevard Victor Hugo, Neuilly-sur-Seine, Président et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Pascal Brandys, directeur de société, demeurant au 11, rue Magellan, Paris, Administrateur-Délégué;
- Madame Irina Sazhina, expert-comptable, demeurant au 9, Minskaya Ulitsa Bldg., Moscou, Russie.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137642/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Parc Capital (Grenada) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 131.758.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 septembre 2007*

Monsieur David Michael Peirse Lowe, directeur, demeurant au Loxwood Cottage, Pigbush Lane, Billingshurst RH14 0QY, Grande-Bretagne est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Christopher Frederick Eddis, gérant démissionnaire en date du 27 septembre 2007.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137644/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Lorine Company International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 109.906.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 12 novembre 2007*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Sophie Jacquet, née le 7 mai 1974 à Messancy (Belgique), employée privée demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007137647/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**BERENGER Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.202.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 26 octobre 2007 à 10.00 heures au siège social, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de Madame Sophie Jaquet née le 7 mai 1974 à Messancy (Belgique) résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur,
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERENGER INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007137648/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Zweiter International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 80.717.

Par décision du conseil d'administration tenu le 7 novembre 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de M. Frédéric Adam né le 18 juillet 1972 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur.
- De coopter Mlle Manuela D'Amore née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur; son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZWEITER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137649/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 63.921.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société du 9 novembre 2007*

L'Associé unique décide de renouveler les mandats de Madame Penny Collins, demeurant professionnellement à Lakeside House, Cain Road, Bracknell, Berkshire RG12 1XL - UK, de Monsieur Geert Schellemans, demeurant à Beginjnenland, 22, B-2260 Westerloo et de Monsieur Gilles Rolando, avec nouvelle adresse à 1 C, rue Georges Clémenceau, Apt 21, F-54192, Villerupt, France, en tant que gérants de la Société jusqu'aux prochaines résolutions de l'Associé unique à tenir en 2008 et approuvant les comptes pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137561/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**Eurofinance Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.227.

## DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée TAGTOP APS, de droit danois, ayant son siège social à Gothersgade 49,3 1123 Copenhague (Danemark), immatriculée au registre des sociétés (CVR) sous le numéro 29832420,

ici représentée par Monsieur Marcel Dudkiewicz, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- elle est l'actionnaire unique de la société anonyme EUROFINANCE ASSOCIATES S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.227, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 9 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 1617 du 12 novembre 2002.

- le capital social de la Société s'élève à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

- la partie comparante a acquis l'intégralité des titres nominatifs représentant l'intégralité des actions de la Société, lesquels sont inscrits dans le registre des actionnaires qui a été présenté au notaire;

- la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation;

- la partie comparante renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- ladite partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 31 août 2007, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné,

une copie dudit bilan après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

- la partie comparante déclare encore que:

(1) l'activité de la Société a cessé;

(2) elle est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 août 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

(3) il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la Société;

(4) les administrateurs de la Société et le commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leur mandat respectif à cette date; et

(5) tous les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, coûts, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête du présent document.

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Dudkiewicz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, LAC/2007/32450. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007138482/220/54.

(070160140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Klingenberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 67.813.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 octobre 2007 a élu comme administrateurs:

- Mr. Gunnar Thor, Gislason, né le 18 novembre 1965, résidant au Bergsmari 5, Kopavogur, en Islande,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes LUX-AUDIT REVISION Sàrl, 257, route d'Esch, L-1471, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour KLINGENBERG S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137195/1021/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Winvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 99.981.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the eighth day of November.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

GENWEST S.à r.l., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg section B number 99.980

here represented by Mr Max Mayer, clerk, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on November 7th, 2007.

Said proxy after having been initialled ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of WINVEST S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 31, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 545 of May 26, 2004, whose Articles of Association have been amended by deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on December 13, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 321 of April 12, 2005

- that the capital of the corporation WINVEST S.à r.l. is fixed at one hundred thirty-three millions two hundred fifty-six thousand and four hundred euros (133,256,400.- EUR) divided into represented by one million three hundred thirty-two thousand five hundred sixty-four (1,332,564) shares of one hundred euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that GENWEST S.à r.l. has decided to dissolve the company WINVEST S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that GENWEST S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of WINVEST S.à r.l., declares:

\* that all assets have been realized, that all assets have become the property of the sole partner, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of WINVEST S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

GENWEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.980,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, clerc, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 novembre 2007.

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la comparante restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que GENWEST S.à r.l. est le seul et unique associé de la société WINVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 545 du 26 Mai 2004, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 321 du 12 avril 2005.

- que le capital social de la société WINVEST S.à r.l. s'élève actuellement à cent trente-trois millions deux cent cinquante-six mille quatre cents euros (133.256.400,- EUR) représenté par un million trois cent trente-deux mille cinq cent soixante-quatre (1.332.564) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que GENWEST S.à r.l. a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société WINVEST S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GENWEST S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société WINVEST S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société WINVEST S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35033. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007137997/206/88.

(070160431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Gambale Roofing Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.761.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 octobre 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

\*Administrateurs de la catégorie A

- Monsieur Vittorio Gambale, entrepreneur, domicilié Via Corso Italia n. 514/A, Mirabello, Italie, Président.
- Monsieur Stefano Gambale, domicilié Via Aldo Moro 21, 44043 Mirabello, Italie

\* Administrateurs de la catégorie B

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007137569/693/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**VENTEC, Venture Technologies Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.330.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2007*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2008.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137577/550/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---